



Annulation divorce réintégration au domicile conjugal

Par **newman**, le **12/10/2011** à **16:39**

Bonjour,

J'ai épousé une femme malgache le 23/10/2011 à madagascar .

Elle est arrivée sur le sol français le 10/03/2011 et puis est repartie pour 5 mois jusqu'au 6 octobre à madagascar sans même valider son visa long séjour vie privée et familial par l'ofii.

Elle est arrivée au domicile conjugal et je lui ai refusé l'accès. Elle est repartie dans sa famille en région parisienne(j'habite le Nord). Lundi , elle m'a fait part qu'elle a pris un avocat.

Moi j'ai un rdv avec un avocat demain .

Aije commis une faute ce faisant ?

C'est une personne jeune de 23 ans tandis que moi 45 ans .

Selon , il n'y a que l'appât du gain qui la motive et pas ma personne.

qu'est ce que vous conseillez pour mettre un terme à cette liaison qui devient préoccupante ?

CDT merci

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **21:11**

[citation]C'est une personne jeune de 23 ans tandis que moi 45 ans .

Selon , il n'y a que l'appât du gain qui la motive et pas ma personne. [/citation] ça vous le saviez dès le départ et vous l'aviez accepté (sinon, pourquoi avoir épousé une personne si jeune à votre age ?)

Avez-vous fait acter son abandon du domicile conjugal en demandant le divorce par exemple ? Peut-elle simplement dire qu'elle est repartie pour raisons familiales ou autre et qu'à son

retour, vous l'avez mise à la porte ?

[citation]qu'est ce que vous conseillez pour mettre un terme à cette liaison qui devient préoccupante ? [/citation] Quelle liaison ? c'est votre épouse.

Par **newman**, le **13/10/2011** à **07:44**

oui c'est mon épouse.

Non je ne savais au départ qu'elle ne m'aimait que par l'espérance d'une vie meilleure et l'appât du gain. j'étais sous les feux de la passion et l'aveuglement amoureux ne connaissant pas bien le contexte malgache . Je sais que ça paraît naïf.

J'ai entrepris le 13/09 une démarche d'annulation de mariage auprès d'un avocat. mais l'assignation n'est pas finie.

En fait j'étais affaibli par des disputes continues , déprimé et elle voulait repartir aussi à Madagascar . Maintenant elle m'accuse de s'en être débarrassé . elle a commis des injures verbales et physiques à mon encontre , bref j'ai commis une grande erreur que de l'avoir épousé.

Comment je dois réparer tout ça ?

merci

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **13:07**

Vous avez déjà un avocat qui connaît le dossier, donc ça doit être votre premier interlocuteur. L'annulation est difficile à obtenir.

Par **newman**, le **13/10/2011** à **13:42**

hélas les avocats ne sont pas toujours les bons conseillers.

Ma femme est revenue en France sans avoir validé son visa de 1 an VLS-TS , ce qu'elle devait faire dans les 3 premiers mois de son séjour initial .

je me demande si elle est en situation régulière du point de vue du droit de séjour car un visa non validé par l'OFII dans les 3 premiers mois ne vaut pas titre de séjour .

qu'en pensez-vous ?

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **14:12**

que ça ne change strictement rien à votre situation.

Par **newman**, le **13/10/2011** à **15:18**

l'annulation est difficile à obtenir , disiez vous?

Pourquoi alors mon avocat me propose l'annulation si c'est pour obtenir un rejet , c'est du gâchis , non ?

Quelle idée que j'ai eu d'aller chercher une fille dans un pays de misère, quel pigeon je suis !

Par **amajuris**, le **13/10/2011** à **20:25**

bjr,

pour faire annuler un mariage, il faut (je résume) prouver un vice du consentement ce qui est réservé à des cas bien particuliers.

l'issue est le divorce, demandez à votre avocat combien d'annulation de mariage il a obtenu depuis le début de sa carrière, voir combien d'annulation ont été prononcées par son TGI depuis 5 ans.

cdt

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **20:59**

[citation]uelle idée que j'ai eu d'aller chercher une fille dans un pays de misère, quel pigeon je suis ! [/citation] aller chercher une gamine de 20 ans, vous voulez dire, que vous n'auriez pas pu avoir sinon. Soyez un peu réaliste, quand on a 45 ans qu'on veut une jeunette, ça se paye.

Par **newman**, le **14/10/2011** à **08:34**

Vous avez l'humour caustique , mimi 93. Je crois que je vais le payer cher effectivement ma gourde .

Ma femme ne m'a pas épousé par amour stricto sensu mais pour pouvoir bénéficier d'une vie meilleure en France.

Est-ce que cela suffit par annuler un mariage dument transcrit ?

l'avocat que j'ai pris prétend que vu le cas particulier que je lui ai exposé , c'est une annulation qui est le le plus approprié

Moi je suis pas juriste et mon but est de casser cette relation formelle avec ma femme

Entre les avocats les avis sont divergents , j'ai pu m'en rendre compte .

Par **mimi493**, le **14/10/2011** à **14:32**

[citation]Ma femme ne m'a pas épousé par amour stricto sensu mais pour pouvoir bénéficier d'une vie meilleure en France. [/citation] ça reste à prouver

Par **newman**, le **21/10/2011** à **16:55**

évidemment que c'est dur à prouver mais pourquoi devoir prouver l'évidence ?